



## Ordre du jour

### Assemblée générale annuelle

Samedi le 28 juin 2025 à 10h00

Au 23 Jolicoeur, Adstock

#### 1. Élection du président d'assemblée

Lauréanne Quenneville suggère que l'Assemblée élise un président d'assemblée.

Nathalie Parent propose Stéphane Sylvestre à titre de président d'assemblée. Lauréanne Quenneville appuie. Stéphane Sylvestre est élu à l'unanimité au titre de président d'assemblée.

#### 2. Présences et ouverture de l'assemblée

Constatation du quorum. Guillaume Turgeon propose l'ouverture de l'assemblée à 10h16, appuyé par Claudiane Dallaire. Ouverture officialisée à l'unanimité.

#### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lauréanne Quenneville fait la lecture de l'Ordre du jour et propose de laisser le varia ouvert. France Lachance propose son adoption, proposition appuyée par Guillaume Turgeon et adoptée à l'unanimité.

#### 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale

Le procès-verbal du 9 juin 2024 a été publié plus de deux semaines avant l'assemblée sur le site web de l'association, sur la page Facebook et a aussi été affiché (tout comme l'ODJ) sur le babillard de la salle communautaire. Les membres présents à l'assemblée en ont pris connaissance. Daniel Roy propose son adoption, appuyé par Guillaume Turgeon, le procès-verbal du 9 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

#### 5. Ouverture des postes vacants au CA

Lauréanne Quenneville explique, à l'aide d'une présentation powerpoint, ce que cela implique d'être membre du CA et elle rappelle le mandat du Conseil d'administration de l'Association des riverains du lac Jolicoeur. Cette année, 4 postes sont en élection, 3 membres actuels ont signifié leur potentiel intérêt à reprendre un mandat. Nomination et élections s'il y a lieu au point 13 de la présente assemblée.

## 6. Compte-rendu des projets 2024-2025

### a. Contrôle des plantes aquatiques envahissantes

- Atelier "Lutte aux espèces aquatiques envahissantes" Par Ozero Solutions et le COBARIC
- Coupe et gestion des nénuphars par nos précieux bénévoles

### b. Bandes riveraines des citoyens

- Distribution de saules
- Plantation d'une cinquantaine de petits arbres offerts par la municipalité au terrain communautaire et sur les berges du nouveau barrage

### c. Accès au lac - Politique de mise à l'eau

Rappel de la politique :

- Notre politique de mise à l'eau a pour but de préserver la qualité de notre lac et éviter l'envahissement par le myriophylle à épis et autres espèces envahissantes;
- La politique a été adoptée en AGA par le passé et avait préalablement été approuvée par la municipalité;
- Son respect est l'affaire de tous;
- Le soutien par la municipalité a été réitéré lors de nos derniers échanges;
- L'accès au débarcadère est ouvert à tous, selon les modalités de la Politique de mise à l'eau.

## 7. États financiers

Les états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 sont présentés par Karina Rodrigue. Le document (voir annexe 1) est imprimé et disponible pour tous pendant l'Assemblée. Un membre prend la parole et fait remarquer à l'Assemblée qu'aucun frais de déplacement par les membres du CA n'apparaissent dans les états financiers. Les membres expliquent qu'ils font les déplacements bénévolement à leurs frais. Le membre propose un frais de kilométrage de 0.55\$ pour les frais reliés à la gestion des bénévoles, avec la tenue d'un registre (kilométrage associé, la raison du déplacement, l'endroit). Proposé par Guillaume Turgeon, secondé par Donald Lachance et adopté à l'unanimité.

Un membre demande plus de détails concernant la dépense de 12 042\$. Karina explique que ce sont surtout des frais en lien avec les suites du barrage et que ce sont des dépenses non

récurrentes. Serge Dubeau propose d'entériner les états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 tels que présentés, Claudiane Dallaire appuie, adopté à l'unanimité.

#### **8. Cotisation 2026**

Actuellement le coût de la cotisation est de 60\$ par habitation. Le CA se questionne si on garde le Statu quo ou si on vote un nouveau montant. Le Président d'assemblée suggère que le CA précise en quoi les projets futurs nécessiteraient une augmentation. Dans les discussions, plusieurs personnes prennent la parole et proposent diverses idées, telles qu'un plan d'augmentation triennale qui serait voté en AGA, une augmentation annuelle selon un pourcentage pour pallier aux augmentations des frais fixes (ex : 5%), ou tout simplement une augmentation à 65\$ pour cette année. Les membres proposent aussi qu'un rappel soit fait pour le paiement de la cotisation sur les réseaux sociaux car présentement nous avons 60 cotisations (habituellement 80-90 pour la même période).

Le CA propose une augmentation à 65\$ par habitation. France Lachance propose, Michel Gauvin appuie, adopté à l'unanimité.

#### **9. Proposition du "Guide de bienséance communautaire : Pour un voisinage harmonieux et sécuritaire"**

Lauréanne Quenneville présente et fait la lecture d'un guide élaboré par le CA suite à diverses situations d'intimidation vécues par les membres du CA infligées par des citoyens. Le guide (ou charte) de bienséance est une suggestion d'outil afin de ramener une meilleure cohésion sociale. Ce n'est pas dans un but d'ingérence mais bien une suggestion d'entente sociale à se doter entre les résidents pour avoir une meilleure qualité de vie. Le projet peut être évolutif selon les suggestions et tous doivent le faire vivre et l'incarner au quotidien.

Guillaume Turgeon prend la parole et suggère qu'il faut absolument déclarer toutes situations de menaces, d'intimidation ou de violence verbale à la police, que c'est très important de dénoncer. Nathalie Couture suggère que le numéro de téléphone de la police (soit le 911) soit ajouté au guide et que la personne qui dénonce une situation joigne le guide à la police.

France Lachance propose, Raymonde Pinette appuie, le Guide est adopté à l'unanimité.

#### **10. Proposition de la révision des Règlements généraux**

Le CA présente à l'assemblée les extraits des règlements généraux qui incluent les ajouts et modifications proposés (voir en vert), y compris l'ajout des rues qui ne sont pas riveraines,

une extension des dates prévues pour la tenue de l'Assemblée générale et un changement du délai pour la convocation de requête. :

## 5. Membres

Toute personne âgée de 18 ans ou plus, intéressée à la protection du Lac Jolicoeur.

Qualité du membre régulier:

Toute personne, pour devenir membre actif de l'association doit présenter les qualités suivantes :

- a) être majeur;
- b) être propriétaire d'une résidence, d'un terrain ou d'un chalet sur les rives du Lac Jolicoeur (**rues Vachon, Jolicoeur, Lachance, Brochu ou Caron**);
- c) Payer sa cotisation annuelle;
- d) Chaque cotisation payée a droit à un vote. Les conjoints/conjointes/**autres résidents majeurs à l'adresse** ne sont pas considérés comme des non-membres ont droit de parole.

## 7. Assemblée générale:

### 7.1 Assemblée générale annuelle

Une assemblée générale annuelle des membres de l'Association doit avoir lieu à la date déterminée par le conseil d'administration entre le **15 mai 1er juin** et le 15 septembre de chaque année, à l'endroit et à l'heure déterminée dans l'avis de convocation.

### 7.2 Assemblée générale spéciale

7.2.1 Une assemblée générale spéciale peut être convoquée :

- a) Par le président de l'Association;
- b) Par résolution d'au moins 50 % des membres du conseil d'administration; par requête écrite d'au moins 10 pour cent des membres en règle adressée au président ou au secrétaire et spécifiant le but de la réunion.

7.2.2. Le secrétaire convoquera l'assemblée générale spéciale dans les meilleurs délais, mais au plus tard **30 44** jours après la réception de la résolution ou de requête. A défaut par le secrétaire de convoquer l'assemblée dans les délais stipulés, l'assemblée pourra être convoquée par les signataires de la requête ou de la résolution. L'avis de convocation de l'assemblée générale spéciale doit être accompagné d'un ordre du jour et aucun sujet autre que ceux indiqués sur l'ordre du jour ne pourra être discuté.

## 8. Conseil d'administration

### 8.1 Composition

L'Association sera administrée par un conseil d'administration comptant sept (**7**) membres élus parmi les membres réguliers du Lac Jolicoeur **ou** leur conjoint/**conjointe/résidents à l'adresse (un vote par adresse)**. Toutefois, le conseil d'administration ne peut fonctionner sans avoir un minimum de quatre (**4**) membres élus.

L'adoption des modifications est proposée par Daniel Marois, appuyée par Raymonde Pinette, adoptée à l'unanimité.

## 11. Projets 2025-2026

### a. Gestion des plantes aquatiques envahissantes

L'association est maintenant équipée d'une plate-forme avec un coupe-herbes. Le CA sollicite les membres l'assemblée car il y aura un besoin de bénévoles pour la coupe des herbes. Un membre suggère de publier dans le groupe de bénévoles sur Messenger des dates fixes pour la coupe. Il est aussi discuté de publier sur Facebook les dates afin de plus facilement recruter des participants. Le ramassage des herbes suite aux coupes est important, afin de ne pas créer des sédiments supplémentaires

dans le lac. Le CA va aussi publier un message lors des coupes pour que les résidents soient alertés du ramassage à entreprendre.

**b. Suivi des trappes à sédiments**

Les trappes ont été répertoriées par la municipalité, c'est aussi elle qui gère l'entretien. Toutefois, le CA rappelle à l'Assemblée que si une trappe est dysfonctionnelle, il faut avertir la municipalité au [info@adstock.ca](mailto:info@adstock.ca) et mettre l'association en copie conforme.

**c. Bandes riveraines de l'association**

Une renaturalisation est en cours sur le terrain de l'association. France Lachance prend la parole et mentionne que la bande riveraine du terrain de la municipalité situé près du barrage est déficiente. Elle propose de faire une demande officielle à la Municipalité pour qu'il s'en occupe.

France Lachance propose, Claudiane Dallaire appuie, proposition adoptée à l'unanimité.

Donald Lachance mentionne aussi que le fond de la rive sur le terrain de l'Association ne permet pas une descente de bateau facilement. Il propose que le CA fasse une demande à la municipalité pour qu'il y ait un remplissage sur le terrain pour faciliter cette activité aux membres.

Serge Dubeau propose, Guillaume Turgeon appuie, la proposition est adoptée à l'unanimité.

**d. Suivi du barrage avec la municipalité et contre-expertise**

Le CA mentionne à l'Assemblée que la Municipalité d'Adstock l'a informé avoir reçu des plaintes sur le niveau d'eau du lac et elle propose que l'association fasse expertiser son barrage (conformité aux plans). La Municipalité d'Adstock offre de financer cette expertise. Le CA n'a pas d'information quant au nombre de terrains touchés, à la hauteur d'eau, à la fréquence desdites inondations ni des superficies touchées. Il est connu que le printemps et début d'été 2025 ont été très pluvieux. Pour déterminer les suites appropriées, le CA souhaite avoir la position sur la question suivante :

Êtes-vous satisfaits oui ou non du niveau d'eau actuel du lac ? (Vote à main levée)

Résultat du vote :

Satisfait : 21 votes

Insatisfait : 0 vote

Abstient : 2 votes (Vincent Bérubé et Stéphane Dostie)

Un membre mentionne que depuis le nouveau barrage, cela ne déborde plus chez lui. Plusieurs membres prennent la parole pour mentionner que c'est tout à fait normal que le niveau du lac augmente avec les fortes pluies, que c'est aussi ce que vivent souvent les autres riverains ailleurs. Le CA va tenter de tenir un registre de données.

e. Salle et terrain communautaire

Réfection du patio arrière, retrait des poteaux du jeu de fer, déplacement du foyer à venir.

**12. Mot du maire (M. Pascal Binet)**

Le Maire parle des élections de l'automne et des nouveaux districts électoraux à venir. Le lac Jolicoeur va rejoindre St-Méthode village.

Concernant le barrage, la municipalité propose de payer un ingénieur pour évaluer si les travaux ont été bien faits étant donné que les travaux n'ont pas été supervisés par un ingénieur sur place et que le maître d'œuvre était l'Association. La municipalité n'a pas de certificat de conformité ou quoi que ce soit pour répondre aux plaintes.

Le CA explique au Maire le vote qui a eu lieu précédemment dans l'AGA et qu'il va envoyer à la municipalité une résolution pour leur indiquer que l'Assemblée est satisfaite du niveau du lac actuel.

Le Maire explique aussi à l'Assemblée que lors du dernier conseil municipal, il a été demandé de retrouver l'accès au lac via les rues Caron et Brochu. La position du conseil est de ne pas rouvrir ce qui a été fermé par résolutions et pour préserver la santé du lac. L'association doit maintenir une politique de mise à l'eau et la Municipalité soutient toujours cette politique.

Concernant le projet pilote de dos d'âne, cela a été concluant partout, sauf sur la rue Jolicoeur. Il a eu des plaintes citoyennes. Le Maire explique qu'une politique va bientôt être adoptée au conseil municipal. Il y aura bientôt un formulaire citoyen pour faire les demandes de ce genre à l'avenir. Donc, la municipalité attendra un formulaire de demande officielle pour agir sur l'atténuation de la vitesse sur la rue Jolicoeur s'il y a lieu.

Le Maire conseille aussi au CA de faire une demande officielle par résolution pour que l'Association soit exemptée de taxes municipales.

Il invite le CA à préparer un projet en lien avec l'accessibilité aux aînés et aux personnes à mobilité réduite. Il y aura bientôt un appel de projet, enveloppe de 25 000\$ disponible.

Il y aura aussi un budget prévu pour les projets en lien avec la conservation et la santé des plans d'eau.

En ce qui concerne l'asphaltage. Le Maire explique que le litige avec l'entrepreneur qui a fait la rue Vachon semble tirer à sa fin. Il y aura bientôt des décisions prises à ce sujet. Pour ce qui est de la rue Jolicoeur, Brochu et Lachance, le Maire explique qu'à l'époque de sa promesse, il y avait une grande part de financement de la part du gouvernement. Mais que c'est maintenant terminé et que la seule manière est de faire payer les citoyens. Donc ce n'est pas une priorité pour le moment dû au coût important. Dans certaines municipalités, il y a des Associations de chemins qui sont mises sur pied pour la mise en place de taxes de secteur, pour aider à financer l'asphaltage. La ville ne pourra donc pas respecter le 5 ans. S'il y a reprise de financement, la rue Vachon sera priorisée.

Le Maire mentionne aussi à l'AGA qu'il y aura un taux de taxation municipale varié à l'automne.

Les trappes à sédiments déficientes doivent être rapportées à la municipalité par courriel à [info@adstock.ca](mailto:info@adstock.ca). Le Maire va faire envoyer à l'Association des photos de trappes fonctionnelles et dysfonctionnelles à publier sur les réseaux sociaux pour aider les citoyens.

Le Maire parle des troussees d'accueil remises aux nouveaux résidents. La Municipalité va envoyer chaque année la liste des nouveaux résidents pour permettre à l'association une entrée en contact.

Le Maire mentionne à l'AGA que les élus peuvent assister aux prochaines AGA, de faire valider les dates avant pour s'assurer de leur disponibilité.

Le Maire parle ensuite de civisme autour du lac. L'Association pourrait se faire prévaloir d'un mandat de paix (démarches judiciaires nécessaires). Si la situation d'intimidation devient intenable, ce serait une solution qu'on pourrait envisager.

### **13. Nomination aux postes vacants du CA et élections s'il y a lieu**

France Lachance propose Daniel Marois, appuyé par Guillaume Turgeon.

Serge propose Alain Lachance, appuyé par Alain Jutras.

Daniel Marois propose Stéphane Sylvestre, appuyé par Lauréanne Quenneville.

Simon Vézeau (absent) se propose avec une lettre préalablement remise au CA comme quoi il se représente, appuyé par Lauréanne Quenneville.

Sont donc en élections :

Lauréanne Quenneville  
Karina Rodrigue  
Simon Vézeau

Marilyn Champagne propose Lauréanne, appuyée par Nathalie Couture.  
Lauréanne Quenneville propose Karina Rodrigue, Raymonde Pinette appuie.

Tous les autres membres acceptent de rester.

Alain Lachance n'accepte pas.

Stéphane refuse.

Daniel Marois accepte.

Tout le monde est élu par acclamation.

#### **14. Activités été 2025**

**a. 12 juillet: Fête du lac**

Tournoi de balle molle, terrain à St-Méthode loué. Guillaume Turgeon explique son idée.

**b. 6 septembre: Rallye**

Serge Dubeau demande de modifier la date car il ne pourra pas organiser le rallye. Il propose la fin de semaine de la fête du travail (30 août).

**c. Spectacle sur l'eau : date à venir**

Souper spectacle, pique-nique sur le terrain de l'Association.

**d. Proposition : Activités spontanées organisées par les membres**

Stéphane Darcy propose un tournoi de washer à la fête du lac. Tout le monde apporte son jeu et Stéphane va s'en occuper. Il est aussi proposé par l'Association que les membres peuvent louer la salle gratuitement pour organiser des soirées jeux, de cinéma, etc. au profit de l'Association. On invite les membres à écrire à [assocjolicoeur@gmail.com](mailto:assocjolicoeur@gmail.com). Concernant le marché aux puces annuel, Marie Savard propose de s'en occuper. Il est discuté de le faire en septembre et aussi de revenir à la formule initiale, soit à la salle communautaire.

#### **15. Varia**

- a. Stéphane Darcy aimerait avoir éventuellement un ponton privé mais il demeure en 2eme rangée. L'Association lui répond que oui c'est permis de stationner celui-ci au quai de l'Association puisqu'il est membre. L'Assemblée discute que ce serait un projet intéressant d'allonger le quai au besoin.

- b. Exemption de taxes municipales : Guillaume Turgeon propose que l'association fasse une demande d'exemption à la ville appuyé par Claudiane Dallaire et adoptée à l'unanimité.
- c. Demander à la municipalité d'installer des blocs de béton au bout des rues Caron et Brochu. Serge Dubeau propose, appuyé par France Lachance, adopté à l'unanimité.
- d. Marilyn Champagne demande un dessin sur l'asphalte de la rue Jolicoeur pour inciter les gens à ralentir et de corriger la position du radar. Proposé par Marilyn Champagne, appuyée par France Lachance, adopté à l'unanimité.
- e. Terrain en face de l'association : l'Assemblée discute de faire une demande de projet à la municipalité. On invite les membres à proposer des idées pour l'aménager.
- f. Serge Dubeau propose de demander à la municipalité une analyse sur la sécurité routière, afin de savoir ce qu'il serait préférable de demander (stop, dos d'ânes). Serge Dubeau propose, Guillaume Turgeon appuie, adopté à l'unanimité.
- g. Un citoyen questionne le maire pour savoir comment stabiliser les berges de sa bande riveraine. Ce dernier lui suggère d'écrire à la municipalité pour avoir du soutien pour la re naturalisation.
- h. Josée Sirois parle d'un problème pour les motoneigistes car il y a un manque d'accès aux trails. Elle propose d'installer un pont pour permettre le passage des piétons, quatre roues et motoneiges. Plusieurs personnes de l'Assemblée manifestent le désir de s'impliquer. Josée Sirois va commencer à s'informer concernant les subventions disponibles pour les VTT.

**16. Levée de l'assemblée à 12h36 proposée par Stéphane Sylvestre, appuyé par Guillaume Turgeon. Assemblée levée à l'unanimité.**